

AFFAIRE DE LA PETITE CIARA

L'Enfant Bleu, partie-civile dans le procès de la mère du bébé et de son compagnon, s'interroge sur les moyens à la disposition des services sociaux pour faire prévaloir l'intérêt de l'enfant au sein d'une mosaïque familiale dysfonctionnelle.

Le 5 décembre 2018 à Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), la petite Ciara - âgée de 13 mois - est prise en charge par le SAMU pour détresse respiratoire au domicile de sa mère, Alicia PUNTIS (22 ans) et du nouveau compagnon de cette dernière, Malcom SALMON (18 ans). Le bébé est immédiatement conduit à l'hôpital où les médecins constatent de nombreux hématomes sur le corps de l'enfant. La petite Ciara décède le jour même des suites d'un arrêt cardiaque.

L'autopsie révèle que le décès est dû à un éclatement du foie ayant entraîné une hémorragie interne imputable à des faits commis dans les heures ayant précédé la mort de la fillette. Les expertises médicales constatent également des lésions au niveau de l'hymen, témoignant d'une agression sexuelle récente.

Le père de la petite Ciara, Mohamed BOUAFIA, qui avait confié l'enfant à sa mère le mardi 4 décembre 2018, est rapidement mis hors de cause. Interrogés à leur tour, la mère de la fillette et son compagnon seront mis en examen puis placés en détention provisoire pour violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner et viol incestueux « sur mineure de 15 ans par un ascendant ou une personne ayant autorité sur la victime ». Tous deux contestent avoir administré des coups ou commis des violences sur l'enfant. Leur procès se tiendra du 4 au 8 avril 2022 devant la cour d'assises du Lot-et-Garonne (Agen). Ils encourent jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle.

L'association L'Enfant Bleu-Enfance Maltraitée s'est constituée partie civile afin de représenter la mémoire de la petite Ciara. **Représentée par Maître Jean-Christophe Boyer, L'Enfant Bleu s'interroge sur les moyens légaux et financiers dont disposaient les services sociaux et l'institution judiciaire pour faire valoir l'intérêt supérieur de l'enfant et ainsi éviter de tels drames.**

Avant la naissance de Ciara, Alicia PUNTIS, avait donné naissance à un petit Tayron, né en 2013 d'une première relation. En décembre 2017, suite à un signalement, un suivi administratif pour Tayron et Ciara est mis en place. En avril 2018, le juge des enfants intervient.

En octobre 2018, le juge aux affaires familiales fixe la résidence habituelle de Ciara chez son père – le couple s'étant séparé entre temps – et des droits de visite et d'hébergement chez la mère un week-end sur deux, et du mardi soir au mercredi soir une semaine sur deux.

C'est à cette période, en parallèle de ces suivis administratifs et judiciaires, qu'Alicia PUNTIS se met en couple avec Malcom SALMON qui emménage chez elle.

L'association intervient au côté des parties civiles pour porter la voix de la petite Ciara et au-delà de cette affaire, tout enfant victime de maltraitances infantiles. L'Enfant Bleu milite également pour que les services administratifs et judiciaires puissent étendre leur contrôle et suivi aux tierces personnes – et notamment les compagnes/nous – qui intègrent le quotidien de ces enfants « sous surveillance ».

CONTACT PRESSE :

Pour s'entretenir avec un représentant de L'Enfant Bleu ou pour plus d'informations, merci de contacter :

THE DESK | Aurélie Bois | 06 87 26 27 68 | aurelie@agencethedesk.com